

Procès-verbal de la séance du Comité d'Alzheimer Vaud
du 29 avril 2024, à la Fondation la Rozavère à Lausanne.

Membres du Comité présents : Carol Gay (CG),
Estelle Gillès de Pélichy (EGDP),
Julia Aymonier (JA),
Etienne Campiche (EC),
Julien Pittet (JP)

Présidence de séance : Julien Pittet, président

Tenue du PV : Mme Julie Perrenoud, secrétaire de séance hors comité

JP ouvre la séance à 19h30 en remerciant les membres présents de leur présence et de leur présence à l'assemblée générale qui a précédé cette séance de Comité.

JP ouvre la discussion sur la suite à donner à la démission de Catherine Kuhni, jusque-là directrice d'Alzheimer Vaud. Le Comité décide de radier la signature de Catherine Kuhni. Le Comité décide de démarrer un processus d'assessment afin de trouver une nouvelle directrice d'ici au 30 juin 2024. CG pilotera le comité d'assessment.

M. Oskar Daher qui ne se représentait pas à un poste au Comité doit être radié du Registre du commerce.

JP remercie Mme Perrenoud pour la tenue de ce procès-verbal.

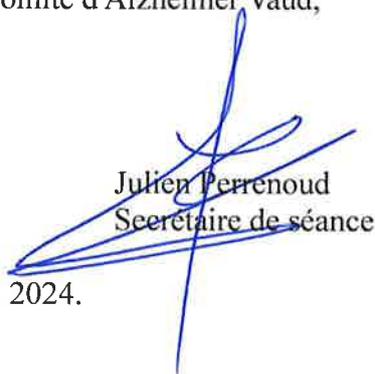
Une lecture du présent PV est donnée immédiatement et le PV est approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00.

Pour et au nom du Comité d'Alzheimer Vaud,



Julien Pittet
Président



Julien Perrenoud
Secrétaire de séance

Lausanne, le 29 avril 2024.

Procès-Verbal

Assemblée Générale ordinaire du lundi 29 avril 2024

Date : *Lundi 29 avril 2024, à 18h00*

Lieu : *Fondation La Rozavère – Chemin de Rovéréaz 23, 1012 Lausanne*

Présents : *Selon la liste de présences, 19 membres sont présents, 16 ont le droit de vote. Le Président ne vote pas.*

Présidence : *Julien PITTET (JP)*

Secrétaire : *Julie PERRENOUD*

Scrutateurs : *Estelle GILLES DE PELICHY et Etienne CAMPICHE*

Informations générales : *le Président informe l'assemblée que*

- *Les votes auront lieu à main levée.*
- *La convocation à la présente AG, avec l'ordre du jour, le rapport d'activité, les comptes annuels, le rapport de l'organe de révision ainsi que le procès-verbal de l'AG de 2023 ont été envoyés à tous les membres de l'association.*
- *Aucune proposition individuelle n'est parvenue au Comité dans le délai prescrit par les statuts.*
- *Les statuts précisent qu'il n'y a pas de quorum.*
- *Pour toutes ces raisons, l'assemblée peut délibérer.*

Ordre du jour :

- *Accueil et adoption de l'ordre du jour*
- *Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 avril 2023*
- *Rapport annuel 2023 de l'association*
- *Comptes 2023 et rapport de l'organe de révision*
- *Adoption des comptes 2023 et décharge du Comité*
- *Adoption des nouveaux statuts d'Alzheimer Vaud*
- *Élection et réélection des membres du Comité*
- *Nominations à la Présidence d'honneur*
- *Nomination de l'organe de révision*
- *Création éventuelle d'une fondation de soutien ; adoption du principe*
- *Divers et questions*



N°	Objet	Infos	Décision	Responsable
1.	Accueil et adoption de l'ordre du jour	Le président JP ouvre la séance à 18h06 en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il note que cette assemblée revêt une importance particulière, étant la première en présentiel depuis 2019, en raison des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19. Il excuse les absences de C.Kuhni et P.Clivaz.	L'ordre du jour est adopté à l'unanimité (16).	Assemblée générale
2.	Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 avril 2023		Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 avril 2023 est adopté sans modification. (16)	Assemblée générale
3.	Rapport annuel 2023 de l'association	Le rapport d'activité 2023 est présenté brièvement par JP. Une signale une omission concernant un groupe dans le nord vaudois. Il est répondu que ce groupe figure bien dans le rapport.	Le rapport est adopté à l'unanimité (16).	Assemblée générale
4.	Comptes 2023 et rapport de l'organe de révision	La trésorière, Carol Gay, présente les comptes. La recette a augmenté, entraînant une hausse des charges salariales et de formation pour professionnaliser les "Alzamis Pros". Les charges d'exploitation ont également augmenté en raison de l'engagement d'un prestataire externe sur le plan de la communication. Bien que la situation financière de fin 2023 soit déficitaire, des mesures correctives ont été prises pour 2024 afin d'améliorer la situation, espérant que cet exercice déficitaire ne se répète pas.		Assemblée générale
5.	Adoption des comptes 2023 et décharge du Comité	L'assemblée n'a pas de question.	Les comptes sont approuvés par : 13 voix pour 3 abstentions	Assemblée générale
6.	Adoption des nouveaux statuts	Les nouveaux statuts d'Alzheimer Vaud, approuvés par Alzheimer CH, comprennent plusieurs modifications : <ul style="list-style-type: none"> • Article 13 : La désignation du président par l'assemblée générale est supprimée. • Article 13 : La procédure d'admission des membres par l'assemblée générale est abolie. • Article 14 al. 3 : La convocation à l'assemblée générale sera désormais effectuée exclusivement par voie électronique. • Article 16 : Les propositions doivent être soumises au moins 10 jours avant la tenue de l'assemblée générale. • Article 17 : Le Comité est désormais composé d'au moins trois membres, élus pour un mandat de cinq ans. En cas de vacance ou démission de la présidence avant la fin de son mandat, la présidence est assumée par un membre du Comité désigné. • Article 19 : À la demande motivée d'un seul membre, le Comité doit être convoqué dans un délai de dix 	Les statuts révisés sont approuvés par : 14 voix pour 2 abstentions	Assemblée générale

N°	Objet	Infos	Décision	Responsable
		<p>jours.</p> <ul style="list-style-type: none"> Article 19, Abrogation des alinéas 5 et 6. Article 23 : Correction de coquilles et réorganisation de la numérotation de l'article 23, qui devient le 22, et ainsi de suite. Réintroduction de l'article 28, désormais article 24 : L'Association peut engager des personnes rémunérées ou collaborer avec les bénévoles pour assurer des activités en lien avec ses buts. Le Comité en détermine l'organisation, les compétences et les cahiers des charges des collaborateurs. Article 26, alinéa 4 : En cas de dissolution de l'association, son éventuel actif sera légué à une association reconnue d'utilité publique. <p>Le président a expressément sollicité l'attention de l'assemblée sur la réintroduction de l'article V. 24, qui avait été oublié initialement, et a requis son incorporation dans l'acceptation des statuts pour l'année 2024. L'assemblée a pris note de cette demande exceptionnelle et aucune question n'a été soulevée.</p>		
7.	Élections au Comité	Les membres sortants : Julien Pittet, Estelle Gilles de Pélichy, Carol Gay, Etienne Campiche sont réélus. Julia Aymonier, nouvelle membre, est élue. Le nouveau Comité est élu en bloc et par acclamation. A la demande de l'assemblée, Julia Aymonier partage son lien personnel avec la maladie d'Alzheimer, ses motivations et son désir de contribuer à l'association.	Election unanime par acclamation en bloc des membres du Comité.	Assemblée générale
8.	Nominations à la Présidence d'honneur	Le président exprime sa gratitude à Frédérique D'AGOSTINO et à Marc-Etienne DISERENS pour leur engagement exemplaire, qui a contribué à la pérennisation des activités de l'Association. Leur nomination a été chaleureusement acclamée par l'assemblée, marquant l'appréciation unanime pour leur professionnalisme et leurs compétences pendant leurs services respectifs. Les deux présidents d'honneurs se sont aussi exprimés lors de leur discours respectif.	Nomination unanime par acclamation et remerciement de l'assemblée.	Assemblée générale
9.	Nomination de l'organe de révision	Le président reconnaît les excellents services de Hervest Fiduciaire SA qui ont été très appréciés lors de l'exercice 2023.	L'organe de révision est réélu à l'unanimité (16).	Assemblée générale
10.	Création d'une fondation de soutien	Acceptation du principe de création d'une fondation exonérée visant à soutenir les initiatives d'Alzheimer Vaud et à renforcer son action. L'assemblée a exprimé son intérêt et ses préoccupations concernant cette nouvelle configuration. Une personne a soulevé une question sur la possibilité de verser à la fois une cotisation à Alzheimer Vaud et des dons à la fondation. Des exemples, notamment celui de Genève, ont été évoqués pour illustrer des modèles similaires de collaboration bipartite, impliquant une fondation et une association. Une réflexion a été initiée sur la communication et la présentation du projet, afin de le positionner comme une opportunité et d'assurer sa compréhension et son acceptation par les membres.	Le projet est accepté par : 12 voix pour 4 abstentions	Assemblée générale
11.	Divers et questions	Le Comité est à disposition pour répondre aux questions ou toute demande. Une question est posée concernant les formations offertes par Alzheimer Vaud cette année. C. Qurashi, directrice ad intérim, expose le programme de professionnalisation du personnel d'accompagnement, comprenant 8 modules de 3 heures chacun. La discussion s'enrichit ensuite autour de la possibilité de formations dans les foyers accueillant des personnes handicapées, invitant à une collaboration future. Aucune autre question n'est soulevée par l'assemblée. Le Président clôt la séance à 18h51.		Assemblée générale Comité

Julien Pittet

PERRENOUD JULIE